

FORMATIONS SPÉCIFIQUES

FORMATION PLAN DE PRÉVENTION



1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les responsabilités du Chef d'établissement et du personnel d'encadrement en matière d'hygiène et de sécurité.
- Connaître le cadre réglementaire relatif à l'intervention d'entreprises extérieures pour l'entretien, la maintenance.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

Type de stage

Inter/Intra entreprise

Public concerné

- Chefs d'entreprise.
- Personnels d'encadrement.
- Agents des services de prévention.

Méthode pédagogique

- Exposés et échanges d'expériences.
- Travail en sous-groupes.

Durée

1 jour

3. PROGRAMME DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE - 85 %

Présentation principes des obligations et responsabilités relatives aux travaux par entreprises extérieures.

- Le décret du 20 février 1992.
- Le décret du 26 décembre 1994.
- L'arrêté du 26 avril 1996.

Les responsabilités civiles et pénales.

- La notion de faute.

- La notion de délégation de pouvoir.
- Les sanctions prévues.

Notions sur les enjeux économiques.

- Les statistiques sur les accidents.
- Les taux de fréquence et de gravité.

Présentation du décret du 20/02/92 relatif aux entreprises extérieures (CDT R 237) :

- Activités assujetties au décret.
- Les mesures de prévention.
- Les travaux dangereux (A. 19 mars 1993).
- Le rôle des représentants du personnel.

Le plan de prévention.

- Exemple d'élaboration.

Présentation du décret du 26 décembre 1994 relatif au bâtiment et au génie civil :

- Activités assujetties au décret

Présentation de l'arrêté du 26 avril 1996 relatif aux opérations de chargement et de déchargement :

- Activités assujetties au décret

FORMATION PRATIQUE - 15%

Cette formation est terminée par une partie pratique qui permettra de réaliser des études de cas avec les participants.